

Chèque rejeté par ma banque

Par mastalski jean, le 09/03/2018 à 09:54

Bonjour à toutes et tous, je viens de recevoir en recommandé avec AR une interdiction d'émettre des chèques suite à un rejet d'un chèque d'un montant de 30000€ que je n'ai jamais rempli. Hors la caisse d'épargne, (la banque en question)m'a déjà interdit cela suite à un incident survenu en 2013 ; mon compte courant n'étant pas approvisionné suffisamment pour le prélèvement de mon loyer, alors qu'à l'époque, il y avait plus de 10000€ sur livret A également à la CE.Maintenant le même comportement recommence; seul le fait que le compte ne soit pas approvisionné les motive. Pas de question ni d'égard pour ma réclamation . Comment me défendre car je n'arrive pas à obtenir la copie du chèque en question afin d'en connaître le bénéficiaire et pouvoir porter plainte? par avance merci de vos conseils.

Par youris, le 09/03/2018 à 12:09

bonjour,

je comprends qu'une personne a présenté un chèque vous appartenant d'un montant de 30000 €.

comment se fait-il qu'une personne soit en possession d'un chèque appartenant à votre chéquier ait pu être présenté à votre banque sans que vous vous en aperceviez et avec votre signature.

avez-vous déclaré un vol de chèque ?

il me semble que la banque doit vous fournir le numéro du chèque rejeté? si votre compte n'est pas approvisionné, la banque doit en refuser le paiement et elle vous envoie une lettre d'avertissement dans laquelle elle vous demande d'alimenter rapidement votre compte dans un délai précisé dans le courrier (qui est généralement fixé à une semaine). La lettre indique le numéro et le montant du chèque rejeté et le solde du compte à la date du refus.

salutations